



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr.: générale
8 novembre 2010
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 1^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 septembre 2010, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires*: M^{me} McLurg

Sommaire

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La réunion est ouverte à 10 h 15.

Organisation des travaux (A/C.5/65/1; A/C.5/65/L.1)

1. **Le Président** invite les membres de la Commission à examiner le programme de travail provisoire proposé pour la partie principale de la session. Ce projet a été établi à partir de la liste des points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale a renvoyés à la Commission (A/C.5/65/1). La note sur l'état de la documentation (A/C.5/65/L.1) ne tient pas compte des rapports publiés ou soumis depuis sa publication. Une nouvelle liste sera établie pour la première et la deuxième parties de la reprise de la session.

2. Le Président tient à rappeler quelques recommandations qui ont été formulées par le Bureau dans son premier rapport (A/65/250) et adoptées par l'Assemblée générale à sa deuxième séance plénière. Pour ce qui est de la partie principale de la session, la Cinquième Commission devrait achever ses travaux le 10 décembre 2010 au plus tard. Du fait des contraintes financières, les séances des grandes commissions, y compris les consultations, devront commencer à 10 heures précises et être levées à 18 heures au plus tard. Par ailleurs, l'Assemblée générale a également décidé, conformément à la pratique établie, de lever l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres soient présents pour qu'une séance soit ouverte et que les débats puissent commencer.

3. Il faut s'employer à réduire le nombre des résolutions adoptées et ne demander au Secrétaire général d'établir des rapports que si cela est indispensable pour faciliter l'application d'une résolution ou poursuivre l'examen d'une question. Les résolutions doivent être courtes et axées sur des mesures concrètes. En outre, les grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée, sans tenir de débat ni adopter de résolutions, à moins qu'elles n'y soient expressément invitées.

4. Le Président appelle l'attention sur l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale relatif aux états d'incidences des propositions, ainsi que sur les paragraphes 12 et 13 de la décision 34/401 dans lesquels l'Assemblée a souligné la nécessité de prévoir des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen

de celles-ci par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Dans sa décision, l'Assemblée a demandé à la Commission d'envisager, de manière générale, d'accepter sans débat les recommandations du Comité consultatif concernant les incidences financières de projets de résolution jusqu'à concurrence du montant limite prescrit, soit 25 000 dollars pour une dépense donnée. Ainsi que le Bureau le rappelle au paragraphe 37 de son rapport, dans la plupart des cas il faut plus de 48 heures au Secrétaire général pour examiner les incidences des projets dont l'Assemblée est saisie. C'est pourquoi le Président demande instamment aux membres des délégations d'insister auprès de leurs homologues des autres grandes commissions sur la nécessité de prévoir des délais suffisants pour l'examen et l'adoption de projets de proposition ayant des incidences sur le budget-programme.

5. **M. Al-Shahari** (Yémen), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note qu'en dépit de l'amélioration bienvenue des délais de publication de la documentation, l'objectif fixé, soit parution de 90 pour cent des documents à l'échéance prévue, n'est toujours pas atteint. Les documents doivent être publiés dans les six langues officielles conformément à la règle des six semaines. Il faut trouver des solutions au problème que posent les retards chroniques dont souffre la publication de la documentation.

6. Le Groupe félicite le Bureau d'avoir établi un programme de travail équilibré, étant entendu que celui-ci devra être ajusté au cours de la session en fonction du déroulement des travaux. Les négociations ne devront pas se dérouler au sein de petits groupes mais être menées de manière ouverte, sans exclusive et transparente.

7. **M. Grauls** (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne, de pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Islande), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la qualité et la rapidité des délibérations de la Commission dépendent de la soumission en temps et en heure de tous les documents requis, dans toutes les langues officielles.

8. En ce qui concerne le processus budgétaire, l'Union européenne réaffirme sa position de longue date : il faut éviter une approche fragmentaire qui

augmente sensiblement le budget adopté. Le budget approuvé pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 5 milliards 156 millions de dollars, soit une augmentation de 5,5 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Selon les informations disponibles, les nouvelles propositions du Secrétaire général relatives au budget ordinaire se traduiraient par une augmentation globale supérieure à 12 pour cent. L'Union européenne va donc examiner de près chacune de ces propositions en mesurant soigneusement les besoins immédiats de l'Organisation par rapport aux impératifs de la situation budgétaire. Elle n'empêchera jamais l'Organisation de remplir ses mandats mais elle veut s'assurer que les ressources sont utilisées de la manière la plus efficace ce qui suppose, plus que jamais, de veiller à ce qu'il soit rendu compte des dépenses. L'Union européenne est également prête à réexaminer la méthode actuelle de réévaluation des coûts et à étudier des solutions alternatives propres à rendre le budget encore plus transparent et prévisible.

9. L'établissement de l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 est très important car il permet de hiérarchiser les postes budgétaires les plus importants et de réfléchir à la façon d'inclure toutes les dépenses prévisionnelles dans le projet de budget biennal. La réforme du processus budgétaire est une autre entreprise essentielle et le Secrétaire général devrait présenter des propositions qui favorisent la discipline, la transparence et la responsabilité budgétaires. Dans cette optique, l'Union européenne continuera de soutenir la réforme de la gestion, dont l'objet est de moderniser l'Organisation et de permettre au Secrétariat de mieux gérer ses ressources humaines et financières.

10. Considérant que le personnel constitue la ressource principale de l'Organisation, l'orateur tient à rendre hommage à ceux de ses membres qui ont perdu la vie au service de celle-ci pendant l'année écoulée. Il attend avec intérêt de pouvoir examiner les rapports relatifs à la poursuite de la réforme de la gestion des ressources humaines, dont l'Assemblée générale a donné le coup d'envoi dans sa résolution 63/250. Chaque proposition doit être évaluée en fonction des possibilités budgétaires.

11. Assurer le financement efficace de l'Organisation est la responsabilité commune de l'ensemble des États Membres. L'Union européenne continuera, comme elle l'a toujours fait, à défendre le principe selon lequel les pays les plus vulnérables ne doivent pas financer une

part excessive des dépenses. En revanche, les États Membres ayant les moyens de le faire devraient verser des contributions plus importantes. Il n'y a aucune raison pour que la répartition des dépenses de l'Organisation ne suive pas de plus près la réalité économique. L'Union européenne espère pouvoir débattre des améliorations à apporter à la méthode actuelle d'établissement du barème des quotes-parts, une question mentionnée explicitement par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/248.

12. **M. Errázuriz** (Chili), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit espérer que l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présentée dans les meilleurs délais.

13. Pour ce qui est du plan-cadre d'équipement, le Groupe s'inquiète des défaillances des dispositifs de vote électronique constatées aussi bien dans les salles de conférences du bâtiment temporaire de la pelouse nord que dans le bâtiment de l'Assemblée générale. Il a fallu procéder à des votes par appel nominal, ce qui a prolongé inutilement la procédure, créé des incertitudes quant à l'enregistrement des votes et entraîné un manque de transparence de l'ensemble du processus. Le Secrétariat doit prendre immédiatement des mesures correctives.

14. Le Groupe a l'intention d'examiner les plans des espaces communs des bâtiments du Siège, qui doivent refléter la richesse historique et culturelle de tous les membres de l'Organisation. Les membres du Groupe, qui consentent d'importants efforts pour verser leurs contributions au financement du plan-cadre, envisagent de proposer que l'un de ces espaces soit consacré au processus d'indépendance en Amérique latine et dans les Caraïbes.

15. Le Groupe salue les efforts déployés par le Secrétariat pour remettre rapidement sur pied la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), un objectif qu'il juge prioritaire. La Mission doit être dotée des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat.

16. Le Groupe accueille également avec satisfaction la création d'ONU Femmes, dont les activités devraient démarrer en janvier 2011. La Commission examinera attentivement le projet de budget ordinaire de cet organisme pour garantir une utilisation optimale des ressources et une coordination plus efficace de l'ensemble des activités de l'Organisation portant sur la question de l'égalité des sexes. Il ne fait aucun doute

que Mme Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili et directrice du nouvel organisme, saura s'acquitter admirablement de sa mission de défense et de promotion des droits de la femme.

17. Étant donné que l'augmentation prévue du budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 est imputable en majeure partie aux missions politiques spéciales, la Commission devrait réfléchir à d'autres moyens de financer celles-ci. La crise financière actuelle oblige les Gouvernements à amputer considérablement les budgets nationaux, une réalité que le Secrétaire général devrait avoir à l'esprit au moment d'établir des propositions qui ne découlent pas des mandats définis par les États Membres.

18. Le Groupe demande à tous les États Membres de verser ponctuellement le montant intégral de leurs contributions statutaires et condamne toute mesure unilatérale qui rend difficile pour l'un quelconque d'entre eux de s'acquitter de cette obligation.

19. **M. Sugiura** (Japon) regrette que les documents dont la Commission sera saisie n'aient pas tous été publiés bien avant le début de la session. Le Secrétariat doit tout mettre en œuvre pour présenter dans les délais voulus les informations nécessaires, notamment les incidences budgétaires des différentes propositions.

20. La délégation japonaise étudiera de près les rapports sur l'administration de la justice, les achats, les services de contrôle interne, les technologies de l'information et des communications et le progiciel de gestion intégré, afin de déterminer si les systèmes en place et les innovations envisagées sont conformes aux intérêts à long terme de l'Organisation et des États Membres.

21. Bien que le Secrétaire général ait essayé de limiter les rallonges budgétaires, un effort dont il faut le féliciter, les États Membres devront une fois de plus examiner un grand nombre de propositions portant sur des dépenses additionnelles. La délégation japonaise passera celles-ci au crible pour limiter le plus possible ces dépenses.

22. **M. Sial** (Pakistan), notant que les efforts consentis par le Secrétariat ont permis de porter à 59 pour cent la proportion des documents de la Cinquième Commission parus dans les délais pendant la soixante-quatrième session, exprime l'espoir que l'objectif de 90 pour cent pourra être atteint grâce à de nouveaux efforts pendant la session en cours. Le

Secrétariat devra veiller aussi à ce que les résumés, conclusions et recommandations soient imprimés en caractères gras, comme l'Assemblée générale en a fait la demande.

23. La délégation pakistanaise est défavorable à l'établissement de liens artificiels entre différents points de l'ordre du jour, une pratique récente qui a gêné les délibérations et obligé la Commission à prendre ses décisions à la dernière minute. Les propositions doivent être étudiées une à une.

24. Par souci d'économie, il faudrait que les membres de la Commission ne demandent la présentation d'informations complémentaires par écrit que dans les cas où c'est indispensable.

25. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission approuve le programme de travail provisoire, étant entendu que le Bureau tiendra compte des vues exprimées pour y apporter les ajustements nécessaires.

26. *Il en est ainsi décidé.*

27. Le Président propose de fixer au 15 octobre la date limite de présentation des candidatures aux sièges qui deviendront vacants dans les organes subsidiaires et autres organes et de tenir les élections le 5 novembre. Il considère que la Commission n'y voit pas d'objection.

28. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 11 h 10.